



## **MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE**

**ART 28 ET 40.II**

**DU CODE DES MARCHES PUBLICS**

**REGLEMENT DE LA CONSULTATION**

**Lycée Professionnel Léon de Lépervanche**

**B.P. 1015**

**97828 Le Port Cedex**

**Tel standard: 0262 42 75 75**

**Télécopie: 0262 43 26 97**

**Mèl : [ce.9740552g@ac-reunion.fr](mailto:ce.9740552g@ac-reunion.fr)**

**Objet de la consultation : PRESTATION DE SERVICES : VOYAGE SCOLAIRE EN ANGLETERRE**

**REFERENCE: MAPA/1/ANGLETERRE-LEPERVANCHE2015**

**Date limite de remise des offres : JEUDI 16 OCTOBRE 2014**

**Heure limite de réception : 12 HEURE**

# **PROCEDURE ADAPTEE ART 28 ET 40.II DU CMP**

## **Article 1 - OBJET DE LA CONSULTATION**

La présente consultation concerne la **fourniture de prestation de service visant à assister le Lycée professionnel Léon de Lépervanche dans la mise en œuvre du voyage scolaire en Angleterre organisé du 11 au 26 mars 2015 pour des élèves de Terminale.**

## **Article 2 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION**

### **2-1 Mode la consultation**

#### **2-1-1 Nature de la procédure**

Marché sans formalité préalable passé en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Après leur réception les offres seront analysées par le pouvoir adjudicateur.

**En cas de besoin une négociation avec les candidats pourra intervenir.**

#### **2-1-1 Type de consultation**

La consultation est lancée sans variante mais avec options faisant l'objet d'une tranche conditionnelle

### **2-2 Pouvoir adjudicateur**

Le pouvoir adjudicateur est le Lycée Professionnel Léon de Lépervanche

### **2-3 Décomposition du marché – Forme juridique de l'attributaire**

#### **2-3-1 Tranches**

Le présent marché est allotie en 2 lots.

Le présent marché comporte des tranches fermes et une tranche conditionnelle.

#### **Les candidats**

- peuvent répondre pour un lot ou les deux
- doivent répondre pour chaque lot pour le lot entier et non pour un élément constitutif du lot. Tout lot incomplet mettra fin à l'analyse de l'offre.

Il est réparti en **2 lots** définis comme suit

**Lot n°1 : Transport aérien aller/ retour La Réunion/Paris : Tranche ferme**

**Lot n°2 : Prise en charge du groupe « Angleterre - Lépervanche 2015 » à Paris et séjour en Angleterre : 1 tranche ferme et 1 tranche conditionnelle**

Les entreprises ne peuvent présenter pour le marché ou pour l'un de ses lots, plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels ou de membres d'un ou plusieurs groupements.

### **2-4 Dispositions techniques particulières**

Les candidats n'ont pas à apporter de complément au cahier des clauses particulières (C.C.A.T.P.).

## **2-5 Variantes-Options**

Les candidats doivent présenter une proposition entièrement conforme au dossier de consultation.

## **2-6 Durée de validité des offres et d'exécution du MAPA**

Le candidat est tenu par son offre pendant 45 jours à compter de la date limite de dépôt des offres.

Dès lors que les résultats sont connus, le(s) titulaires des lots sont tenus de respecter leur offre jusqu'à la fin d'exécution du marché les concernant soit le 26/03/2015 inclus pour le lot n°1 et le 25/03/2015 inclus pour le lot n°2 selon les conditions énoncés en particulier quant au prix à l'art du CCATP.

Les délais seront automatiquement prorogés en cas d'incident survenant dans l'exécution du voyage du fait ou non du titulaire du lot jusqu'à ce que les obligations du titulaire stipulé dans le C.C.A.T.P. et de ses annexes soient entièrement réalisées.

Il court à compter de la date limite de remise des offres.

## **2-7 Contenu du dossier de consultation**

Le dossier de consultation comprend les éléments suivants :

- le présent règlement de consultation (RC) et son annexe « RC – Contrat Qualité
- l'acte d'engagement (**DC3**) et ses éventuelles annexes
- le formulaire de candidature (**DC1**)
- la déclaration du candidat (**DC2**)
- le Cahier des charges administratives générales des fournitures et services (CCAG)
- le Cahier des charges techniques particulières (CCATP) et son annexe 1 « Programme du Voyage en Angleterre-LP Lépervanche 2015 - du 11 au 26 mars 2015 » et les modèles d'annexe proposés

Il n'est pas prévu de frais de reprographie lors de la remise des dossiers de consultation aux entreprises.

Le dossier

- est téléchargeable sur le site Internet suivant :  
<http://lycee-lepervanche.ac-reunion.fr/>  
↗ *Rubrique « Marchés »*
- peut-être obtenu par courriel au gestionnaire du LP Lépervanche en écrivant à  
[ce.9740552g@ac-reunion.fr](mailto:ce.9740552g@ac-reunion.fr) ou [joel.marvillier@ac-reunion.fr](mailto:joel.marvillier@ac-reunion.fr)

## **Article 3- PRESENTATION DES OFFRES**

**Le dossier à remettre par chaque candidat comprendra les pièces suivantes :**

### **3-1 Habilitation des signatures**

Pour tous les documents nécessitant une signature du candidat, la signature doit être originale et émaner d'une personne habilitée à engager le candidat, c'est-à-dire du représentant légal du

candidat ou toute autre personne bénéficiant d'une délégation de pouvoir ou de signature établie par le représentant légal du candidat.

### 3-2 Pièces à remettre

Le candidat devra produire les documents suivants :

- Le formulaire de candidature (**DC1**), complété, daté et signé
- La déclaration du candidat (**DC2**), complétée, datée et signée, ainsi que les pièces qui y sont demandés en fonction de la situation du candidat  
Ces documents sont disponibles sur le site Internet du lycée à l'adresse indiquée à l'article 2-9.
- L'acte d'engagement (**DC3**) accompagné des devis, du bordereau de prix (Annexe 1 : Etat des besoins en informatique » et des annexes techniques des matériels proposés qui devront être suffisamment complètes et détaillées pour permettre d'apprecier l'offre au regard des critères de sélection mentionnés dans le présent règlement de la consultation (Cf. Article 4).
- Cahier des charges administratives générales (**CCAG**) des fournitures et services, daté et signé
- Cahier des clauses techniques particulières (**CCATP**) et son annexe 1 « programme du voyage-Angleterre Lepervanche 2015 - du 11 au 26 mars 2015 » paraphés sur chaque page, datés et signés
- Les devis et le bordereau de prix et autres annexes si les modèles proposés par le lycée sont utilisés( Annexe n°2 : "Transport" - Annexe n°3 : Ensemble n° 4 " Hébergement - Restauration" - Annexe n°3 : Ensemble n° 4 " Déplacements--Frais annexes" - Annexe n°5: Informations – Annexe6 transport ) complétées, datées et signées ; Si les modèles proposés par le lycée ne sont pas utilisés, le candidat devra produire des documents équivalents permettant de simplifier l'analyse de l'offre.
- Une documentation commerciale et technique des prestations proposées
- Le présent Règlement de la consultation et son annexe « RC – Contrat Qualité-Voyages scolaires éducatifs», paraphés sur chaque page, datés et signés
- Une délégation de pouvoir ou de signature établie par le représentant légal du candidat (la signature doit être originale) si les autres documents ne sont pas signés par le dirigeant de la société.
- Un relevé d'identité bancaire original

En cas de sous-traitance, pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le candidat devra joindre, en sus des annexes DC1 et 2

- Une déclaration de sous-traitance (**DC4**)

Le candidat peut ajouter toute pièce qu'il estime être de nature à appuyer son offre.

En outre, en application de l'art. 46 – I et II du Code des Marchés Publics, le candidat auquel il est envisagé d'attribuer un ou des lots du marché devra produire **dans un délai de 5 jours calendaires** à compter de la réception de la demande du Lycée Léperbanche :

- Les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail

**Dans tous les cas :**

- Une attestation de fourniture de déclarations sociales émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions sociales datant de moins de 6 mois (*article D 8222-5-1°-a du code du travail*).
- Une attestation sur l'honneur du dépôt auprès de l'administration fiscale, à la date de l'attestation, de l'ensemble des déclarations fiscales obligatoires (*article D 8222-5-1°-b du code du travail*).
- Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que les obligations fiscales et sociales ont été satisfaites ou l'état annuel des certificats reçus (*formulaire NOTI2*).

**Dans le cas où** l'immatriculation de l'entreprise au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) ou au Répertoire des Métiers (RM) est obligatoire, ou lorsqu'il s'agit d'une profession réglementée, l'un des documents suivants (*article D 8222-5-2° du code du travail*) :

- Un extrait de l'inscription au RCS (K ou K-bis), délivré par les services du greffe du tribunal de commerce et datant de moins de 3 mois.
- Une carte d'identification justifiant de l'inscription au RM.
- Un devis, un document publicitaire ou une correspondance professionnelle, à condition qu'y soient mentionnés le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et le numéro d'immatriculation au RCS ou au RM ou à une liste ou un tableau d'un ordre professionnel, ou la référence de l'agrément délivré par l'autorité compétente.
- Un récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises pour les personnes en cours d'inscription.

**Dans le cas où** il n'est pas tenu de s'immatriculer au RCS ou au RM et n'est pas en mesure de produire un extrait K ou K-bis ou une carte d'identification justifiant de son inscription au RM, le candidat individuel ou le membre du groupement doit produire le récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises (*article D 8222 -5-1°-b du code du travail*).

- Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales.
- Une attestation des compagnies d'assurance auprès desquelles l'entreprise a souscrit une police individuelle de responsabilité civile de chef d'entreprise en cours de validité.

**En cas de non production des pièces, le lycée Lepervanche attribuera le marché à l'entreprise dont l'offre sera classée immédiatement après celle du candidat retenu.**

**Les candidatures et les offres devront être entièrement rédigées en langue française.**

**Les candidats sont informés que le Lycée Lepervanche conclura le marché dans l'unité monétaire suivante : Euro(s).**

## **Article 4- MODALITES D'ATTRIBUTION DU MARCHE**

Les offres non conformes à l'objet du marché sont éliminées et ne respectant pas le CCATP et ses annexes.

L'offre doit être conforme en tout point à la demande.

Il n'y a pas de variante.

Des options sont demandées sur des points précis dites alors tranche conditionnelle. Les candidats ont l'obligation pour le lot 2 de répondre aux tranches ferme et conditionnelle. S'ils ne répondent qu'à une tranche leur offre sur le lot 2 ne sera pas analysée.

Afin de déterminer l'offre économiquement la plus avantageuse, les critères énumérés ci-après par ordre d'importance décroissante :

Critères de jugement des offres :

1. Valeur technique sur 20, pondérée à 65% soit 13/20
2. Prix sur 20, pondéré à 35% soit 7/20

#### **VALEUR TECHNIQUE (T) :**

La cotation globale du critère valeur technique sera faite de la manière suivante : **une note sera attribuée pour chaque sous critère pour un total de 20 (vingt)**

Les éléments constitutifs du critère n°1 « Valeur technique de l'offre» sont différents pour les lots 1 et 2.

Pour le lot 1, la valeur technique sera appréciée sur 6 critères

- Itinéraires, nombre d'escales, durée de l'escale ou des escales : /4
- Acceptation des bons de continuité territoriale : /5
- Conditions d'émission des billets et délais: /5
- Conditions de restauration pendant le transport : /2
- Services inclus et exclus dans le prix de la prestation: /2
- Prise en compte de l'environnement : /1

Total note sur 20

Pour le lot 2, la valeur technique sera appréciée au vu des critères Qualité prévus dans le contrat « Qualité des séjours et stages linguistiques » de l'Office nationale de garantie des séjours et stages linguistiques pour les voyages scolaires éducatifs (cf. Annexe « RC –Contrat Qualité-Voyages scolaires éducatifs»)

Ces critères et leur notation dans la valeur technique sont :

- Information préalable auprès des établissements scolaires et conformité par conséquent au programme pédagogique du voyage établi par les enseignants accompagnateur (Cf. Annexe 1 du CCATP) : /7  
Attention un programme non-conforme entraînera la note de 0/7
- Transport : /2
- Hébergement en famille / Hébergement sur Paris : /6
- Assurance : /1
- Assistance pendant le séjour en cas d'urgence du groupe : /3
- Evaluation du séjour : /1

Total note sur 20

#### **PRIX DES PRESTATIONS (P) :**

La cotation globale du critère prix sera faite de la manière suivante : **l'offre la moins chère est affectée de la note de 20 (vingt).**

Les notes de chaque entreprise sont ramenées à une note sur 20 de la manière suivante :

$$\frac{(20 \times \text{Prix de l'offre la moins chère})}{\text{Prix de l'offre de chaque entreprise}}$$

**L'offre économiquement la plus avantageuse sera l'offre obtenant la meilleure note finale en tenant compte des pondérations soit :**

$$(T \times 65\%) + (P \times 35\%)$$

Le jugement des offres donnera lieu à un premier classement décroissant.

**Le Lycée Léon Lepervanche se réserve le droit ensuite d'engager des négociations avec les deux candidats les mieux classés.**

Ces négociations éventuelles, effectuées dans des conditions de stricte égalité des candidats sélectionnés auront pour objet de préciser ou d'adapter, le cas échéant et de manière non substantielle, les termes du cahier des charges et/ou les offres des candidats ainsi que le prix.

**Après négociations, les deux candidats consultés seront éventuellement invités à déposer une nouvelle offre. Un second classement décroissant sera alors établi.**

Le candidat ayant présenté l'offre la mieux classée sera retenu, à condition qu'il produise les documents supplémentaires demandés dans le délai fixé (article 3-2). A défaut l'offre sera exclue et le candidat non retenu. La même demande sera alors présentée au candidat suivant dans le classement des offres, et ainsi de suite.

Les résultats du marché seront notifiés par voie électronique en même temps à tous les candidats non retenus et retenus, avec accusé de réception à la personne habilitée. Les candidats non retenus disposeront d'un délai de recours auprès du lycée de 11 jours à compter de la réception de la notification des résultats.

Passé ce délai, le lycée notifiera l'attribution définitive du ou des lots au(x) candidat(s) retenu(s). La notification d'attribution du(es) lot(s) déclenchera le délai d'exécution du(es) lot(s)

**Toutefois, le Lycée Léon Lepervanche se réserve le droit de supprimer des prestations demandées dans les tranches fermes pour ne pas compromettre la réalisation du voyage en cas de budget insuffisant.**

**Il peut également ne pas donner suite à la présente consultation pour des motifs d'intérêt général, y compris financiers, en particulier en cas de budget insuffisant si les offres sont dites abusives au sens du code des marchés publics.**

Dans ces cas, tous les candidats en seront informés.

## **Article 5- CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES**

Le dossier du candidat sera transmis à l'adresse du lycée, par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de sa réception (envoi recommandé ou dépôt contre récépissé) tous les jours ouvrables du lundi au vendredi.

Les offres seront transmises sous pli cacheté, pour garantir la confidentialité, à l'adresse suivante accompagnées des mentions suivantes :

**OFFRE POUR : MAPA/1/ANGLETERRE-LEPERVANCHE2015**

**ENTREPRISE :**

**NUMERO DU(DES) LOT(S):**

**MONSIEUR LE PROVISEUR DU LP LEON DE LEPERVANCHE  
B.P. 1015  
97828 Le Port Cedex**

Les offres pourront être

- adressées par pli recommandé avec avis de réception postal

ou

- remises au lycée tous les jours ouvrables du lundi au vendredi contre récépissé précisant le jour et l'heure du dépôt du pli, signé par le dépositaire ou son représentant et le lycée à l'adresse ci-dessus.

L'original du récépissé signé sera remis au candidat ou son représentant, un double sera conservé dans le dossier du candidat par le lycée.

ou

- transmises par voie électronique au gestionnaire du lycée chargé du présent marché en écrivant à [ce.9740552g@ac-reunion.fr](mailto:ce.9740552g@ac-reunion.fr) ou à [joel.marvillier@ac-reunion.fr](mailto:joel.marvillier@ac-reunion.fr), faute pour le lycée d'avoir mis en place un système de dépôt des dossiers et offres dématérialisés. L'envoi par courriel devra comporter un accusé de réception attestant de la réception du dossier par la gestionnaire. Cette dernière confirmera la réception par renvoi d'un message indiquant la date et l'heure de la réception.

Les dossiers transmis par cette voie ne seront pas imprimés par le gestionnaire avant la veille de la date de la réunion de la commission chargée de l'analyse des candidatures et des offres par respect de la confidentialité des dossiers et égalité de traitement des candidats.

Tous les dossiers doivent parvenir à destination au plus tard le jeudi 16 octobre 2014 à 17 heures, heure locale de La Réunion.

Les candidats localisés en dehors de la réunion doivent donc tenir du décalage horaire.

Pour ces derniers, l'envoi par e-mail du dossier complet est accepté et devra être doublé par l'envoi de la version papier original. Le dossier sera analysé au vu de la version électronique qui fera foi en cas de différence constatée avec la version papier qui arriverait après l'analyse des offres.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception, serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus, et seront renvoyés à leurs auteurs.

## **Article 6- RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

Pour obtenir des renseignements complémentaires sur le marché, les candidats doivent, avant le 11 octobre 2014, adresser leur demande par écrit électronique à M. Joël MARIVILLIER, Gestionnaire du LP : [ce.9740552g@ac-reunion.fr](mailto:ce.9740552g@ac-reunion.fr) ou [joel.marvillier@ac-reunion.fr](mailto:joel.marvillier@ac-reunion.fr)  
Aucune demande téléphonique ne sera prise en compte.

Fait à La Possession, le 2 octobre 2014

**M. Gérard TIREL**  
Le Pouvoir adjudicateur en qualité de Proviseur